

Table des matières

Table des matières	I
Tables des documents officiels	XVI
Tables des décisions	XXXIV
Introduction	1
A. La confiscation, une mesure protéiforme	2
B. Aperçu de l'évolution du droit international, de l'Union européenne et belge : du trafic de drogue au terrorisme, de la confiscation au gel préventif d'avoirs	4
C. Une évolution marquée par la recherche d'efficacité	18
D. L'efficacité de la lutte contre le crime et le terrorisme en tension avec les droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme	19
E. Une analyse en deux temps : déterminer l'état du droit international, de l'Union européenne et belge des confiscations et du gel préventif d'avoirs et le confronter à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	21
I. De la confiscation des produits du crime au gel préventif d'avoirs terroristes	27
A. La confiscation en droit international, de l'Union européenne et belge	28
1. Le droit international pénal contraignant des confiscations	28
a. Création et objectifs : lutter ensemble contre la criminalité organisée et le terrorisme	29
(1) La Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes du 19 décembre 1988 : de la régulation du marché des drogues à la criminalisation du trafic illicite.....	29
(2) La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime du 8 novembre 1990 : lutter contre la criminalité en coopérant mieux grâce à la modernisation du droit interne.....	31
(3) La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 : adapter le cadre législatif existant à la lutte contre le financement du terrorisme.....	33
(4) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000 et ses trois Protocoles additionnels : la nécessité de coopérer face à une criminalité qui ne connaît pas de frontières.....	36

(5) La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 : un instrument international universel nécessaire en dépit de nombreuses initiatives régionales.....	40
(6) Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005 : réunir les outils existants pour combattre le blanchiment et le financement du terrorisme.....	43
(7) Conclusion de synthèse : deux méthodes différentes mais un objectif commun	46
b. Terminologie et définitions : se comprendre pour mieux combattre ensemble.....	47
(1) La Convention contre le trafic illicite de substances stupéfiants et psychotropes : de l'ombre à la lumière.....	47
(2) La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime du 8 novembre 1990 : une absence inattendue.....	50
(3) La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 : de nouvelles notions qui posent question et des absences	52
(4) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000 et ses trois Protocoles additionnels : des concepts connus	54
(5) La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 : le gel et la saisie sont temporaires et renouvelables	54
(6) Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005 : combler une lacune de la Convention de Strasbourg	55
(7) Conclusion de synthèse : une harmonie presque parfaite.....	56
c. Dispositions à mettre en œuvre en droit interne : construire un droit commun des confiscations.....	57
(1) La Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes du 19 décembre 1988 : le trafic ne doit pas payer.....	57
(2) La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime du 8 novembre 1990 : entre souplesse et protection des tiers.....	60
(3) La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 : des dispositions très « soft »	63
(4) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000 et ses trois Protocoles additionnels : combattre au moins les infractions graves et veiller à la prévention ainsi qu'à la collecte d'informations	65

(5)	La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 : prévention de la corruption et identification, confiscation et restitution des biens d'origine illicite	67
(6)	Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005 : la lutte discrète contre le financement du terrorisme et un encouragement appuyé à renverser la charge de la preuve de la licéité des biens litigieux	71
(7)	Conclusion de synthèse : confisquer les biens des criminels et identifier ceux destinés aux terroristes.....	76
d.	Conclusion de synthèse de la section 1 : la confiscation dépassée par le terrorisme ?	77
2.	La confiscation en droit de l'Union européenne	78
a.	Création et objectifs du droit de l'Union européenne des confiscations : rapprocher les droits nationaux pour mieux coopérer	79
(1)	L'action commune 98/699/JAI du 3 décembre 1998 et la décision-cadre 2001/500/JAI du 26 juin 2001 : pour une application plus harmonieuse de la Convention de Strasbourg	79
(2)	La décision-cadre 2005/212/JAI du 24 février 2005 : Une législation européenne claire est nécessaire pour garantir une coopération efficace entre les Etats membres en matière de confiscation	81
(3)	La directive 2014/42/UE du 3 avril 2014 : refondre le droit des confiscations pour plus de cohérence et d'efficacité	82
(a)	Unanimité entre la Commission, le Conseil et le Parlement : le droit européen des confiscations doit être repensé pour mieux lutter contre le crime.....	82
(b)	La Commission avait de grandes ambitions	87
(c)	La directive 2014/42/UE : être capable de confisquer tous les biens d'origine illicite au sein de l'Union européenne	89
(4)	Conclusion de synthèse : créer un droit commun européen de la confiscation pour faciliter la coopération et confisquer toujours plus	91
b.	Terminologie et définitions : l'Union européenne n'a qu'à se laisser guider.....	91
(1)	L'action commune 98/699/JAI du 3 décembre 1998 et la décision-cadre 2001/500/JAI du 26 juin 2001 : à l'ombre de la Convention de 1990	91
(2)	La décision-cadre 2005/212/JAI du 24 février 2005 : maintenir le cap	91
(3)	La directive 2014/42/UE du 3 avril 2014 : refondre le droit des confiscations sans porter atteinte à des notions bien établies.....	92
(4)	Conclusion de synthèse : l'Union européenne parle la même langue que le Conseil de l'Europe	93
c.	Mesures à mettre en œuvre en droit interne.....	93

(1) L'action commune 98/699/JAI du 3 décembre 1998 et la décision-cadre 2001/500/JAI du 26 juin 2001 : les infractions d'une certaine gravité doivent entraîner la confiscation des produits et des instruments	93
(2) La décision-cadre 2005/212/JAI du 24 février 2005 : des pouvoirs de confiscation élargis novateurs mais insatisfaisants	95
(3) La directive 2014/42/UE du 3 avril 2014 : occasion manquée ou étape marquante du développement du droit européen des confiscations ?	100
(a) Un champ d'application limité aux « eurocrimes » susceptible d'évoluer corrélativement au développement du droit européen	101
(b) Des garanties procédurales transversales renforcées pour certains types de confiscation	103
(c) La confiscation des instruments et des produits : une invitée surprise	104
(d) Une vraie fausse confiscation en l'absence de condamnation	106
(i) La proposition de la Commission	107
(ii) Les négociations au sein du Conseil	108
(iii) La « contre-proposition » du Comité LIBE	114
(iv) L'émergence d'une solution de compromis... ..	117
(v) ... qui ne crée pas un mécanisme de confiscation in rem ou civile et qui est très floue	118
(e) La confiscation élargie : la fin du choix multiple mais pas pour autant des doutes	121
(i) La proposition de la Commission	121
(ii) Les négociations au sein du Conseil	122
(iii) Le Comité LIBE n'était pas convaincu par la proposition de la Commission ni par le texte du Conseil	124
(iv) Un compromis éloigné des positions initiales de chacun	124
(f) La confiscation des avoirs de tiers : une initiative intéressante mais à la portée très incertaine	128
(g) Le gel d'avoirs aux fins d'une confiscation future et les mesures d'urgence préalables : provisoires mais non nécessairement judiciaires	131
(h) Pour confisquer, il faut détecter et dépister les avoirs des criminels même après condamnation	134
(i) Mieux gérer les avoirs gelés et confisqués et les utiliser à des fins d'intérêt public ou d'utilité sociale	134
(4) Conclusion de synthèse : un rapprochement semé d'embûches	135
d. Conclusion de synthèse de la section 2 : pour que le crime ne paie pas, l'Union européenne doit parvenir à élaborer un véritable droit européen des confiscations ...	138

3. Le droit belge des confiscations	139
a. Création et objectifs : conjuguer efficacité et respect des droits fondamentaux..	140
(1) Parvenir à confisquer davantage mais pas à n'importe quel prix	141
(2) L'avant-projet de Code pénal : l'Exécutif en route vers l'instauration d'une mesure de confiscation sans condamnation préalable ?	146
b. Terminologie et définitions : la Belgique a son propre vocabulaire	148
(1) La confiscation spéciale : la dépossession punitive ou préventive d'un bien ordonnée par une juridiction.....	148
(a) La peine de confiscation spéciale : sanctionner en privant le condamné d'un bien déterminé.....	149
(b) La confiscation-mesure de sûreté : protéger la société en retirant une chose dangereuse, nuisible ou illicite.....	150
(c) Des effets semblables mais des caractéristiques bien différentes.....	151
(2) La saisie : une dépossession judiciaire provisoire	152
(3) Les choses confiscables : pourquoi faire simple si l'on peut faire compliqué ?	153
(a) Les choses formant l'objet de l'infraction : des biens meubles à l'égard desquels l'infraction est commise.....	154
(b) Les choses qui ont servi ou qui ont été destinées à commettre l'infraction : les instruments de l'infraction.....	156
(c) Les choses qui ont été produites par l'infraction : ce qui a été matériellement créé par l'infraction.....	157
(d) Les avantages patrimoniaux tirés de l'infraction : une conception large mais pas sans limite	157
(e) Les avantages patrimoniaux supplémentaires au sens de l'article 43 ^{quater} C.P. : des choses probablement d'origine illicite.....	163
(f) Le patrimoine dont dispose une organisation criminelle : les biens qui servent les activités de l'organisation.....	164
c. Les conditions de mise en œuvre de la confiscation spéciale : le droit commun et une constellation de règles particulières.....	165
(1) La confiscation en nature de choses liées à la commission d'une infraction : la voie privilégiée par le législateur.....	167
(a) L'objet et l'instrument de l'infraction : une obligation en principe soumise à une condition de propriété	167
(b) Le produit de l'infraction : une confiscation obligatoire inconditionnelle en cas de crime ou de délit.....	168

(c) Les avantages patrimoniaux primaires et secondaires : confisquer le profit effectivement obtenu ?	169
(i) L'avantage patrimonial tiré de l'infraction doit-il avoir « enrichi » le condamné ?	170
(ii) Des réquisitions écrites préalables...non nécessairement écrites qui ne circonscrivent pas le débat	173
(iii) L'avant-projet de réforme du Code pénal : une révolution à venir ?.....	175
(d) Les avantages patrimoniaux supplémentaires au sens de l'article 43 <i>quater</i> du Code pénal	177
(i) Un champ d'application temporel trop restreint au regard de la directive 2014/42/UE	180
(ii) Un partage de la charge de la preuve au champ d'application limité....	182
(iii) Les avantages patrimoniaux supplémentaires ne doivent pas être la propriété du condamné	184
(iv) Une peine facultative qui doit être requise par le ministère public	185
(v) La confiscation élargie n'implique pas d'attribution élargie au bénéfice de la victime	185
(vi) Un dispositif d'une extrême complexité appelé à disparaître ?	186
(e) Le patrimoine de l'organisation criminelle : une obligation.....	188
(2) La confiscation de valeur : un mécanisme en principe subsidiaire	191
(a) Confisquer par équivalent les avantages patrimoniaux pour que le crime ne paie pas.....	191
(b) La confiscation par équivalent des avantages patrimoniaux supplémentaires n'est pas subsidiaire mais alternative à la confiscation en valeur.....	195
(c) Le droit de l'Union européenne exigeait la confiscation par équivalent de l'instrument, le législateur l'a fait.....	196
(d) Une réforme utile mais inaboutie.....	196
(3) La confiscation sans condamnation préalable : pas nécessairement une mesure de sûreté.....	198
(a) La confiscation-mesure de sûreté : une mesure obligatoire prévue par la loi détachée de toute condamnation pénale.....	199
(b) Le refus de restitution et la destruction immédiate des biens saisis : des confiscations-mesures de sûreté ?	200
(4) La confiscation à l'égard de personnes étrangères à la commission de l'infraction : les droits des victimes et des tiers.....	205
(a) La confiscation spéciale et la destruction immédiate de choses saisies ne préjudicient pas toujours l'auteur (préssumé) de l'infraction.....	206

(b)	Les droits des victimes à l'égard de la chose confisquée : faut-il aller plus loin ?	208
(c)	Les droits des tiers : une problématique complexe !.....	211
(i)	Qu'est-ce qu'un tiers ?.....	211
(ii)	La confiscation ne peut être prononcée à l'encontre du tiers mais peut-il concrètement éviter de la subir ?.....	212
(iii)	Le tiers doit prétendre disposer d'un droit réel sur la chose.....	218
(iv)	Le tiers doit également être de bonne foi.....	218
(v)	Le caractère obligatoire d'une mesure de confiscation spéciale est-il compatible avec les droits des tiers ?	224
(vi)	Le tiers face à la destruction immédiate de biens saisis	225
(vii)	Un nouveau critère d'appréciation des droits des tiers est-il nécessaire ?	226
(viii)	Tentative de synthèse d'un régime qui ne devrait pas être substantiellement modifié en cas de réforme du Code pénal	230
(5)	Conclusion de synthèse de la sous-section c : des règles éparses d'une (trop) grande complexité.....	233
d.	La saisie des choses susceptibles d'être confisquées.....	236
(1)	Les règles de droit commun : de larges possibilités de saisie	237
(2)	Les garanties procédurales de l'article 8 de la directive doivent conduire le législateur belge à prendre des initiatives.....	239
e.	Conclusion de synthèse de la section 3 : le droit belge des confiscations mérite d'être clarifié	243
4.	Conclusion du Chapitre A : prouver moins pour confisquer plus	244
B.	Le gel préventif d'avoirs terroristes.....	248
1.	L'action normative du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme : les sanctions ciblées et la résolution 1373 (2001)	249
a.	Le régime de sanctions contre Al-Qaida et l'EIIL : prévenir le terrorisme et son financement par des mesures ciblées	249
(1)	La naissance et l'évolution du régime de sanctions : des Talibans à l'EIIL..	249
(2)	Le gel préventif d'avoirs des personnes et entités associées à Al-Qaida ou à l'EIIL : une immobilisation complète du patrimoine non limitée <i>a priori</i> dans le temps	255
b.	La résolution 1373 du 28 septembre 2001 : une action rapide face à la menace terroriste	257
(1)	Imposer la lutte contre le terrorisme et son financement à tous les Etats, qu'ils le veuillent ou non	257

(2) Prévenir le financement du terrorisme en gelant les avoirs des terroristes et de ceux qui les soutiennent dans le respect des droits de l'homme	259
c. Conclusion de synthèse de la section 1 : protéger la paix et la sécurité internationales en privant les terroristes (présumés) de la jouissance de l'ensemble de leurs biens...	262
2. Le gel préventif d'avoirs terroriste en droit de l'Union européenne	263
a. Trois dispositifs complémentaires de gel préventifs d'avoirs terroristes.....	263
(1) Les sanctions ciblées contre Al-Qaida et l'EIL : une liste peut en cacher une autre	263
(a) L'exécution du gel ONU au sein de l'Union européenne : une mission incombant à la Commission.....	264
(b) Un gel préventif européen complémentaire au gel ONU...mais pourquoi ?	266
(2) La mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) : une procédure collaborative sous la direction du Conseil.....	270
(a) La position commune 2001/930/PESC : incriminer le financement du terrorisme et geler les biens des terroristes et de leurs soutiens	270
(b) La position commune 2001/931/PESC : un dispositif encore flou.....	271
(c) Le règlement (CE) 2580/2001 : le juge de l'Union européenne, seul garant des droits des personnes concernées	276
b. Quel contrôle juridictionnel et quels droits en matière de gel au sein de l'Union européenne ?.....	278
(1) Contrôler la conformité des actes européens d'exécution avec les droits fondamentaux est obligatoire et ne porte pas atteinte à l'autorité des résolutions du Conseil de sécurité.....	279
(2) Des droits identiques mais un standard de protection distinct ?.....	282
(a) Une restriction importante aux droits de la défense et à une protection juridictionnelle effective et quelques doutes.....	283
(i) Préserver l'effet de surprise pour garantir l'efficacité du gel préventif.	283
(ii) Des droits identiques à la portée concrète bien différente.....	285
(b) Pour être effectif le contrôle du juge doit porter sur l'appréciation des faits et les circonstances invoquées par l'autorité compétente.....	291
(3) Le gel préventif d'avoirs ne porte pas une atteinte disproportionnée au droit de propriété même si... ..	294
(4) Le contrôle opéré par le juge européen est-il suffisant ?	294
c. Conclusion de synthèse de la section 2 : une Cour de justice courageuse mais pas téméraire.....	296
3. Le gel préventif d'avoirs terroristes dans l'ordre juridique belge	299

a.	Permettre l'exécution du gel onusien et européen et se conformer à la résolution 1373 (2001)	299
(1)	Les sanctions ciblées contre Al-Qaida et l'EIIL : une application directe et immédiate des décisions du Conseil de sécurité et du Comité des sanctions.....	299
(2)	La mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) : le règlement (CE) 2580/2001 ne suffit pas.....	303
b.	Contester le gel préventif d'avoirs terroristes devant le juge belge ?	310
c.	Conclusion de synthèse de la section 3 : le droit belge a besoin de sa jurisprudence KADI.....	311
4.	Conclusion du Chapitre B : un risque, ton royaume pour un risque !	312
C.	Conclusion de la Partie I : l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme aux dépens des droits fondamentaux ?	317
II.	La confiscation et le gel préventif d'avoirs terroristes face à la Cour européenne des droits de l'homme.....	323
A.	Le droit à un procès équitable	324
1.	Les deux volets de l'article 6 : contestation à caractère civil ou accusation en matière pénale, telle est la question	326
a.	Le volet civil de l'article 6 : une interprétation autonome mais pas sans limite..	326
b.	Le volet pénal de l'article 6 : qu'est-ce qu'une « accusation en matière pénale » ?	328
(1)	L' « accusation » n'implique pas nécessairement une notification formelle par l'autorité compétente	328
(2)	Des critères souples pour déterminer ce qu'est « la matière pénale »	330
(a)	Le deuxième critère <i>Engel</i> : un examen concret de l'objectif, du champ d'application, de l'initiateur et des conséquences de la procédure	332
(b)	Le troisième critère <i>Engel</i> : l'emprisonnement mais pas seulement.....	333
(c)	Des critères alternatifs qui peuvent être...cumulatifs	334
(3)	Le volet pénal de l'article 6 est applicable à la phase préalable au procès et à celle de fixation de la peine	335
(4)	L'exclusion des mesures préventives du champ d'application du volet pénal de l'article 6.....	336
2.	Aperçu des multiples facettes du droit à un procès équitable.....	340
a.	Le volet civil de l'article 6 : le droit à un tribunal	340
(1)	Le droit d'accès au tribunal	340
(2)	Les garanties institutionnelles : qu'est-ce qu'un « tribunal » ?	344

(a)	Le tribunal ne doit pas nécessairement jouir de la plénitude de juridiction	344
(b)	Les autres garanties : légalité, indépendance, impartialité,	348
(3)	Les contestations civiles doivent être tranchées équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable.....	348
(a)	La procédure civile considérée dans son ensemble doit être équitable	348
(i)	Le contradictoire et l'égalité des armes : des garanties fondamentales... très relatives.....	349
(ii)	Obligation de contrôle effectif et de motivation : examiner les éléments de la contestation et le montrer	355
(iii)	Le justiciable doit être informé de ce que sait le tribunal et pouvoir s'y préparer.....	355
(iv)	La Cour n'est en principe pas un juge de troisième ou de quatrième instance	356
(v)	La procédure emporte des droits et des devoirs.....	357
(b)	Le droit à la publicité	357
(c)	La justice doit être rendue dans un délai raisonnable	358
(4)	Conclusion de synthèse de la section a : un droit aux limites trop floues	359
b.	Le volet pénal de l'article 6 : un droit renforcé à l'équité de la procédure.....	361
(1)	Le droit d'accès à un tribunal	361
(2)	Les exigences institutionnelles auxquelles doit répondre un « tribunal »	362
(a)	Un tribunal doit en principe disposer d'un pouvoir de pleine juridiction.	362
(b)	Le tribunal doit être établi par la loi, indépendant, impartial,	364
(3)	Les garanties générales d'ordre procédural prévues au paragraphe 1 ^{er} : équité, publicité et délai raisonnable	365
(a)	la procédure pénale considérée dans son ensemble doit être équitable	366
(i)	Le droit de participer à son procès.....	369
(ii)	L'égalité des armes et le contradictoire	369
(iii)	L'obligation de motivation des décisions judiciaires	372
(iv)	Le droit de se taire et de ne pas contribuer à sa propre incrimination... ..	372
(v)	La Cour ne remet en principe pas en cause l'appréciation des faits et des preuves du juge national.....	373
(vi)	Un usage encadré des techniques d'investigation spéciales	374
(b)	Le droit à un procès public.....	375
(c)	Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable	375

(4) Les garanties particulières prévues aux paragraphes 2 et 3 : présomption d'innocence et droits de la défense.....	376
(a) La présomption d'innocence : une garantie aux multiples implications...	377
(i) La charge de la preuve doit reposer sur l'accusation et le doute profiter à l'accusé.....	378
(ii) Le droit de ne pas être présenté comme coupable par une autorité publique avant que sa culpabilité ait été légalement établie	380
(iii) ... ce qui ne fait pas obstacle à l'usage de présomptions de fait ou de droit ou à l'adoption de mesures d'exécution.....	380
(iv) Le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination	381
(v) La présomption d'innocence n'est pas uniquement applicable à la procédure pénale	381
(vi) La présomption d'innocence n'est en principe pas applicable à la phase de détermination de la peine	383
(b) Les droits de la défense : des moyens de garantir l'équité de la procédure et non « une fin en soi ».....	383
(i) Le droit à l'information et à la préparation de sa défense	384
(ii) Le droit de se défendre seul ou d'être assisté par un avocat, le cas échéant gratuitement.....	386
(iii) Le droit d'interroger les témoins	387
(iv) Le droit d'être assisté d'un interprète	387
(5) Conclusion de synthèse : des garanties procédurales renforcées associées à la présomption d'innocence.....	387
3. La confiscation, la saisie et le gel préventif d'avoirs terroristes face au droit à un procès équitable.....	389
a. La confiscation des instruments et des produits de l'infraction : les garanties du volet pénal du droit à un procès équitable doivent être respectées	391
b. La confiscation élargie des produits : nouvelle accusation ou simple procédure de fixation de la peine ?	394
(1) L'arrêt <i>Phillips c. Royaume-Uni</i> : la confiscation élargie ne repose pas sur une « nouvelle accusation ».....	395
(a) Le dispositif de confiscation en cause : une procédure de confiscation élargie de choses non liées à l'infraction déclarée établie	395
(b) L'article 6 § 2 est inapplicable	396
(c) ... mais la présomption d'innocence n'est pas inopérante pour autant	397
(d) La présomption légale d'illicéité des biens mise en œuvre n'est pas inéquitable.....	398

(e)	Mettre en œuvre les critères <i>Engel</i> pour déterminer si la présomption légale emporte une nouvelle accusation en matière pénale ?	399
(f)	Raisonnement autrement pour déterminer si les allégations formulées au stade de la fixation de la peine constituent une nouvelle accusation ?	402
(g)	Deux affaires comparables en dépit de leurs différences.....	404
(h)	L'article 6 § 2 était applicable dans l'affaire <i>Phillips c. Royaume-Uni</i> , ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il a été violé.....	405
(i)	La mise en œuvre de la présomption légale n'a pas dépassé les limites du droit à un procès équitable	406
(2)	L'arrêt <i>Geerings c. Pays-Bas</i> : l'existence des biens présumés illicites ne peut elle-même être présumée et une décision d'acquittement ne peut être remise en cause	407
(3)	La procédure de confiscation élargie doit être conforme à la présomption d'innocence sans être en principe considérée isolément	409
c.	La confiscation sans condamnation préalable : prévenir la commission d'infraction sans sanctionner ?.....	410
(1)	La <i>confisca di prevenzione</i> , un instrument préventif spécifiquement élaboré pour lutter contre la <i>Mafia</i>	411
(2)	La jurisprudence <i>Guzzardi</i> tient bon pour lutter contre la <i>Mafia</i>	412
(3)	Une exclusion du volet pénal qui fait tache d'huile mais qui peine à convaincre	415
(a)	Le caractère préventif de la confiscation exclut qu'elle puisse être de nature pénale	415
(b)	Un examen au regard des critères <i>Engel</i> ?	418
(4)	La conception large de la présomption d'innocence comme limite à l'exclusion du volet pénal de l'article 6	420
(a)	La présomption d'innocence dans sa conception large pourrait être applicable... ..	420
(b)	... sans qu'elle paraisse pouvoir conduire à une remise en cause du mécanisme de la confiscation civile sur le terrain de l'article 6 § 2.....	423
(5)	Le rejet du volet pénal : un jeu de dupes ?	424
(a)	La jurisprudence <i>Guzzardi</i> une nouvelle fois confirmée	424
(b)	La Cour fait fausse route en matière de mesures préventives.....	425
(6)	La confiscation civile ne repose pas sur une accusation en matière pénale... <i>does it really matter</i> ?	427
(a)	Une exclusion de principe du volet pénal de l'article 6 mais pas nécessairement de la présomption d'innocence	427

(b)	Pourquoi la Cour doit-elle aller au-delà de la fiction et reconnaître le caractère pénal de la confiscation sans condamnation préalable ?	429
d.	La confiscation d'avoirs de tiers : une mesure ne relevant pas seulement du volet civil de l'article 6.....	430
(1)	Les arrêts fondateurs de la jurisprudence de la Cour : <i>Agosi c. Royaume-Uni</i> et <i>Air Canada c. Royaume-Uni</i>	431
(2)	Les exigences du volet civil de l'article 6 doivent être rencontrées à l'égard du tiers, présumé innocent	431
e.	La saisie préalable à confiscation : le droit un procès équitable garantit un recours effectif et une procédure ne dépassant pas un délai raisonnable.....	433
f.	Le gel préventif d'avoirs terroristes	435
(1)	L'affaire <i>Nada c. Suisse</i> : harmoniser plutôt qu'opposer	435
(a)	Une interdiction d'entrée et de transit en Suisse pour les personnes associées à Oussama Ben Laden, Al-Qaida et les Talibans.....	435
(b)	L'arrêt du 12 septembre 2012 rendu en Grande Chambre : un compromis « à la belge » ?	436
(2)	L'affaire <i>Al Dulimi et Montana Management Inc. C. Suisse</i> : l'accès à un tribunal doit être garanti...par l'Etat et non par le Conseil de sécurité	438
(a)	Le contexte de l'affaire : un gel d'avoirs fondé sur l'inscription sur une liste de sanctions établie par le Conseil de sécurité.....	438
(b)	L'arrêt de la deuxième Chambre : le régime de sanctions n'offre pas un niveau de protection équivalente	441
(c)	L'arrêt de la Grande Chambre du 21 juin 2016 : la Suisse devait trouver l'harmonie entre sanctions et respect droits fondamentaux.....	443
(3)	Une Grande Chambre très divisée sur la méthode mais pas sur le résultat..	449
(a)	Le régime de sanction contre Al-Qaida n'offrait en réalité aucune marge de manœuvres aux autorités suisses	449
(b)	Le gel préventif a une portée punitive et doit entraîner l'application du volet pénal de l'article 6.....	450
(c)	La Cour fait le choix de la facilité en refusant de voir la réalité en face ..	451
(4)	Le gel préventif d'avoirs terroristes : l'harmonie au prix du droit à un procès équitable.....	452
g.	Conclusion de synthèse de la section 3 : la Cour européenne des droits de l'Homme s'est perdue dans le dédale de la confiscation et du gel préventif d'avoirs	453
4.	Conclusion du chapitre A : le droit à un procès équitable, victime de son succès ?	455
B.	Le principe de légalité des délits et des peines	457

1.	L'arrêt <i>Welch c. Royaume-Uni</i> : la confiscation fondée sur une condamnation pénale préalable relève-t-elle de l'article 7	458
a.	L'arrêt porte sur un dispositif de confiscation élargie	458
b.	L'appréciation de la Cour : une mesure préventive peut constituer une peine au sens de l'article 7.....	459
c.	Conclusion de synthèse de la section 1 : confisquer les produits c'est sanctionner l'auteur de l'infraction...même si les produits n'en découlent pas.....	461
2.	L'arrêt <i>G.I.E.M. e.a. c. Italie</i> : pas de peine sans culpabilité ?.....	462
a.	La confiscation des constructions illicites, une mesure aux confins du droit pénal et du droit administratif.....	462
b.	La confiscation des constructions illicite est une peine au sens de l'article 7	463
c.	Une prise de position qui ne fait pas l'unanimité	464
(1)	La majorité a refusé de lier procédure pénale et imposition d'une peine.....	465
(2)	Une conception trop extensive du champ d'application de l'article 7 ?.....	467
d.	La peine de confiscation des constructions illicites ne méconnaît pas l'article 7 mais ne peut toucher le tiers innocent.....	469
(1)	L'exigence d'un élément de responsabilité dans le chef de la personne sanctionnée n'est pas absolue ?	470
(2)	Une condamnation formelle n'est pas nécessaire pour prononcer une sanction, sous réserve du respect du droit à un procès équitable.....	471
(3)	Conditionner le respect de l'article 7 au respect de l'article 6 ?.....	473
(4)	Le tiers innocent qui n'est pas partie à la procédure ne peut être puni.....	475
(5)	Une Cour très divisée sur la solution à laquelle la majorité aboutit en l'espèce	476
e.	Tentative de synthèse des enseignements de l'arrêt <i>G.I.E.M. e.a. c. Italie</i> à propos de l'article 7.....	477
(1)	Applicabilité de l'article 7 : un « point de départ » et des critères similaires aux critères <i>Engel</i>	478
(2)	Une peine doit en principe reposer sur le constat d'un élément de responsabilité dans la commission de l'infraction	479
3.	Conclusion du chapitre B : l'article 7 comme limite à la décriminalisation de lutte contre la criminalité et le terrorisme ?	480
C.	Le droit au respect de la propriété privée	484
1.	Le respect du principe de légalité et la poursuite d'un objectif légitime.....	486
2.	Trouver un « juste » équilibre entre l'intérêt général et l'intérêt du justiciable grâce aux garanties procédurales ?	487

D. Conclusion de la partie II : des droits fondamentaux sacrifiés sur l'autel de l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme.....	489
Conclusion générale : redonner leur place aux droits fondamentaux dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme.....	493
A. Priver définitivement les criminels de leurs biens pour que le crime ne paie pas et pour prévenir la commission d'infractions	494
1. Les Etats doivent agir ensemble contre les le crime et le financement du terrorisme	495
2. Un droit européen des confiscations toujours en cours de construction.....	497
3. La Belgique doit réduire la fragmentation de son droit des confiscations et le clarifier	499
a. Le dialecte belge est bien une langue européenne	499
b. Un droit commun complexe au milieu de règles disparates	500
c. La confiscation spéciale peut être prononcée en l'absence de condamnation préalable sans constituer une mesure de sûreté.....	502
d. Le législateur pourrait faire plus pour protéger les intérêts de la victime et devrait mieux garantir ceux des tiers de bonne foi.....	503
e. L'avant-projet de Code pénal ne suffira pas à rationaliser le droit belge des confiscations, ni à le rendre plus intelligible.....	504
4. Etendre le filet de la confiscation tout en resserrant ses mailles	505
B. Prévenir le risque en se passant d'un débat judiciaire sur la culpabilité.....	507
1. La protection de la paix et de la sécurité internationales au détriment des droits individuels.....	507
2. Une mise en œuvre au sein de l'Union européenne encadrée par la Cour de justice et le Tribunal.....	508
3. La Belgique s'en remet à l'Union européenne et au Conseil national de sécurité en matière de gel préventif d'avoirs	511
4. Renoncer à juger pour prévenir la menace terroriste.....	512
C. La Cour européenne des droits de l'Homme garante de l'efficacité de la lutte contre la criminalité et le terrorisme	513
1. Couvrez cette présomption d'innocence que la Cour européenne ne saurait voir...	514
2. Le principe de légalité des peines, le bouclier du tiers innocent	516
3. Le droit de propriété, souvent invoqué rarement méconnu	518
4. La Cour s'est égarée en prenant le chemin de l'efficacité.....	518
D. Lutter efficacement contre le crime et le terrorisme sans renier nos valeurs..	519
Bibliographie.....	i
